



Oeuvres artistiques laissées en dépôt

Par **nordraak**, le **17/04/2008 à 22:13**

Bonjour,rrnrn Président d'une association de peintres amateurs, j'ai en ma possessionrn 3 tableaux (valeur totale environ 250 €) d'un artiste ayant exposé début juillet rn 2007 avec d'autres membres de l'association. rnrn L'intéressée n'a plus donné signe de vie, même à d'autres personnes qui lern connaissaient fort bien. D'un commun accord avec plusieurs personnes, rn lesquelles ont deviné qu'il avait dû changer d'adresse, un pli recommandé avec rn avis de réception lui a été adressée il y a deux mois, à ladite adresse rn supposée, lui demandant une réponse sous quinzaine. L'artiste n'a pas répondurn et l'avis de réception m'a bien été retourné.rnrn Suis-je en droit de récupérer ses tableaux et de les céder à une oeuvrern caritative (il est hors de question de souhaiter conserver ces 3 dessinsrn dont, du reste, je n'ai que faire)?rnrn Je vous remercie de la réponse que vous pourrez me donner (j'ai résilié rn mon abonnement chez Orange au 30 avril et je ne suis pas encore rn officiellement ailleurs. rnrn Sincères salutations.